



**THE ISLAND REGULATORY AND
APPEALS COMMISSION**
Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard
CANADA

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 15 janvier 2019 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a pris les décisions ci-dessous en matière de fixation des prix du pétrole. Elles seront en vigueur à compter de 0 h 1 le mardi 15 janvier 2019.

- Le prix de l'essence demeurera inchangé.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 2,3 cents le litre;
- Le prix du diesel augmentera de 3 cents le litre;
- Le prix du propane diminuera de 0,6 cent le litre pour Superior Propane et de 0,9 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. Il n'y aura aucun changement pour Irving Energy Distribution and Marketing.

En tenant compte des rajustements pour les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 99,1 et 100,3 cents le litre. Le prix à la pompe du diesel se situera entre 124 et 125,1 cents le litre. Le prix maximal du propane se situera maintenant entre 77,8 et 78,4 cents le litre (taxes en sus).

Le prix maximal du mazout de chauffage sera maintenant de 90,9 cents le litre (taxes en sus).

L'augmentation continue du prix de gros du mazout et du diesel a entraîné le rajustement des prix annoncés aujourd'hui. Il y a eu des augmentations semblables au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse où le prix du diesel a augmenté de 5,2 cents le litre et de 7 cents le litre respectivement à la fin de la semaine dernière.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 1^{er} février 2019.

[Cliquez ici pour les prix publiés en vigueur à partir du 15 janvier 2019.](#)